



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 25 AVRIL 2013

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD - Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoints.

Mmes Valérie CARPIN - Christine COCHET et Marie-Françoise PASCAL -

Mrs Michel BATTISTELLA – Alain BOUVET et Bruno FORT Conseillers Municipaux.

Absents : Mrs Eric CURTET – Pierre DUPORT – Fabrice GALLET - Laurent JOLY et Roland MOISSET

Pouvoir : Mr DUPORT à Mme CARPIN – Mr GALLET à Mme COCHET et Mr MOISSET à Mr BONNARD

Secrétaire de séance : Bruno FORT

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ Délibération

- Emprunt groupe scolaire
- Reprise matériel suite à l'acquisition de l'épaveuse
- Décision modificative budget principal

➤ Informations diverses

- Bilan de l'assainissement non collectif

Mr Bruno FORT est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du 28 mars 2013 :

En l'absence de Mr Gallet, Mr Bonnard rappelle les observations qu'il avait formulées par courrier électronique à savoir :

- rectification du point d'information relatif au programme d'aménagement de la forêt. Il s'agit d'aménagement forestier et non foncier comme indiqué. La programmation se ferait en 2014 et non 2015.
- ajout d'un point d'information concernant des travaux planifiés par le syndicat Arène Furans sur la commune de Chazey-Bons.

Ces modifications sont retenues. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour :

- ajout d'une délibération relative à la surtaxe d'assainissement (part variable communale) et d'une délibération relative aux travaux de la STEP de Cressieu.
- le bilan de l'assainissement non collectif (SPANC) doit faire l'objet d'une délibération et non d'un point d'information.

Accepté à l'unanimité.

➤ Délibérations :

- Financement des travaux de construction du groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil la construction du groupe scolaire et la nécessité de recourir à l'emprunt pour participer à son financement.

Il indique que la commission des finances s'est réunie à plusieurs reprises et que trois établissements bancaires ont été consultés : la Banque Postale, la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté et le Crédit Agricole Centre Est. La demande portait sur un montant de 800 000 € sur 20 ans.

La commission des finances a étudié les différentes propositions et il ressort que l'offre de la banque postale ne répond pas à la demande formulée (400 000 € sur 15 ans).

Après avis de la commission des finances Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre Est ci-dessous :

PRET A TAUX FIXE:

Montant : 800 000 €uros

Taux : 4,38 %

Durée : 240 mois

Périodicité des remboursements : Trimestrielle

Type d'échéances : Constantes

Adopté à l'unanimité. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document et contrat nécessaires à la réalisation de cette opération financière.

- Acquisition et reprise de matériel.

Mr le Maire rappelle la décision d'acquérir une épareuse pour remplacer le matériel n'étant plus adapté ou pas réparable. Il communique la proposition de reprise des Ets Bouvier de 1 000 € et demande à l'Assemblée d'émettre un avis.

A l'unanimité le Conseil Municipal confirme l'acquisition d'une épareuse auprès des Ets BOUVIER et accepte la proposition de reprise de l'ancien matériel pour un montant de 1 000 €.

- Décision modificative budget principal : Crédits supplémentaires

☞ Au 024 – Produit des cessions : + 1000 € (correspondant à la reprise du matériel d'élagage)

☞ Au 2315-111 opération réserve incendie : + 500 €

☞ Au 020 – Dépenses imprévues : + 500 €

Adoptée à l'unanimité

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la redevance d'assainissement collectif comprend outre la part revenant au délégataire, une part variable revenant à la collectivité.

Compte tenu du contrat d'affermage du service public d'assainissement avec la SOGEDO à compter du 1^{er} octobre 2012 il est convenu de revoir le montant de la part communale variable ainsi que son mode d'actualisation.

Monsieur le Maire propose de ramener la part communale variable de 0.50 €/m³ à 0.30 €/m³ pour le service d'assainissement collectif à compter de la prochaine facturation.

Adopté à l'unanimité.

- Bilan du service de l'assainissement non collectif (SPANC) présenté par Madame Blanchard.

Ce service a été délégué courant 2011 à la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey pour répondre à un besoin des communes qui ne disposent pas du personnel qualifié dans ce domaine.

Madame Blanchard détaille le fonctionnement de l'année 2012.

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de ce document.

- Solde des travaux de construction de la station d'épuration de Cressieu.

Monsieur le Maire informe de différents échanges avec la trésorerie de Belley. Le Décompte Général Définitif des travaux n'a pas encore pu être réglé au groupement d'entreprises ayant réalisé les travaux.

Il convient de régulariser la partie administrative de ce dossier en statuant notamment sur les pénalités de retard qui pourraient être imputées aux entreprises.

C'est pourquoi Mr le Maire propose de délibérer sur l'application de pénalités de retard au groupement d'entreprises. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas les retenir dans le Décompte Général Définitif.

➤ Informations diverses

☞ Projet de vente par les héritiers MOISSET du canal qui alimentait l'ancien moulin. Après discussion il est convenu de demander une estimation au service France Domaines. Le sujet sera étudié ultérieurement.

☞ Fibre optique : courrier au Syndicat d'énergie suite à l'enquête réalisée auprès des habitants du hameau de Cressieu par Mr Roland Moisset en charge du dossier.

☞ A la demande des Conseillers Généraux des cantons concernés, une motion sera adressée à la SNCF pour le maintien du personnel en gares de Virieu le Grand et Seyssel.

☞ Discussion sur le devenir du SIVOM après la fusion des Communautés de Communes.

☞ Déménagement des classes dans le nouveau bâtiment scolaire. Réception de cette 1^{ère} phase de travaux le 26 avril.

☞ Mr Perraud indique que le pont bascule situé face aux entreprises CDB et CHAZEY-BONS PREFEA a été démonté.

☞ Rappel de l'Association pour la création d'un Parc Naturel des Boucles du Rhône qui sollicite l'adhésion et le soutien des communes (cotisation fixée à 0.10€/habitant). Ce point est accepté à l'unanimité mais Monsieur Bonnard indique que cette décision a déjà fait l'objet d'une délibération en 2012. Il semble que la cotisation n'a jamais été demandée. La délibération d'adhésion de la commune sera de nouveau transmise à l'Association.

➤ Questions diverses

☞ Mr Fort :

- renouvelle sa demande déjà formulée visant, dans un souci d'économie d'énergie, à éteindre ou réduire l'éclairage public la nuit. Il précise qu'il a eu de nouveau eu des échanges avec des collectivités qui appliquent cette mesure et qu'aucune augmentation des délits n'a été constatée.

Mr Bonnard lui répond que le SIEA qui a la compétence éclairage public sera consulté.

- revient sur l'installation du surpresseur à Cressieu. Mr Bonnard demande à Mme Blanchard de se rapprocher de la Sogedo pour actualiser les études qui avaient été réalisées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 25 avril 2013

Chazey-Bons, le 27 avril 2013

Le Maire, Didier BONNARD

